

DEPARTEMENT DU GARD

## COMMUNE DE FONTANES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 4 avril à 20h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence d'Alain THEROND, Maire

**Présents** : N. PERGET, A-M. CALVETTI, L. GRANIER, C. BERNARD, M. SCRINZI, J. WINTERSTAN, D. TROUSSELLE, G. ROUMAJON, Y. ALBARET, V. BUCAMP, L. WINTERSTAN, A. THEROND.

**Absents excusés** : C. RICHIER

**Absents** : S. VON RENNENKAMPFF, B. CROUX.

**Date de la convocation** : le 28 mars 2023

**Secrétaire de séance** : C. BERNARD

Conseillers Municipaux en exercice : <b>15</b>	Présents : <b>12</b>	votants : <b>12</b>
--	----------------------	---------------------

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé

-----

### **2023.010 – BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET GENERAL**

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2023.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : **637 408.96 €**

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : **723 550.08 €**

Ce budget après avoir été discuté article par article est voté chapitre par chapitre.

Adopté à l'unanimité.

### **ADP le 06/04/2023**

### **2023.011 – BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2023.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : **263 543.96 €**

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : **779 648.32 €**

Ce budget après avoir été discuté article par article est voté chapitre par chapitre.

Adopté à l'unanimité

**ADP 06/04/2023**

Adopté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

La secrétaire

Chantal BERNARD

Le Maire,

Alain THEROND